



1 square Jeanne de Belleville
85170 BELLEVIGNY
Tél. : 02.51.41.11.17
Courriel : mairie@bellevigny.fr
Site internet : bellevigny.fr

COMMUNE DE BELLEVIGNY

PROJET DE DÉCLASSEMENT D'UN DÉLAISSÉ DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE SA VENTE CHEMIN DES AJONCS

ENQUÊTE PUBLIQUE

**Du 10 juin 2024 – 9 heures
Au 24 juin 2024 – 17 heures**

SOMMAIRE

Notice explicative	3
Plan de situation	4
Plan masse	5
Pièces administratives	6

NOTICE EXPLICATIVE

La SCI HERIHOME (Consorts HÉRITEAU) dont le siège est situé à BELLEVIGNY, propriétaire de la parcelle cadastrée 019 AB 763, a proposé d'acquérir une portion d'espace public située à l'angle du chemin des Ajoncs et de la rue Georges Clemenceau.

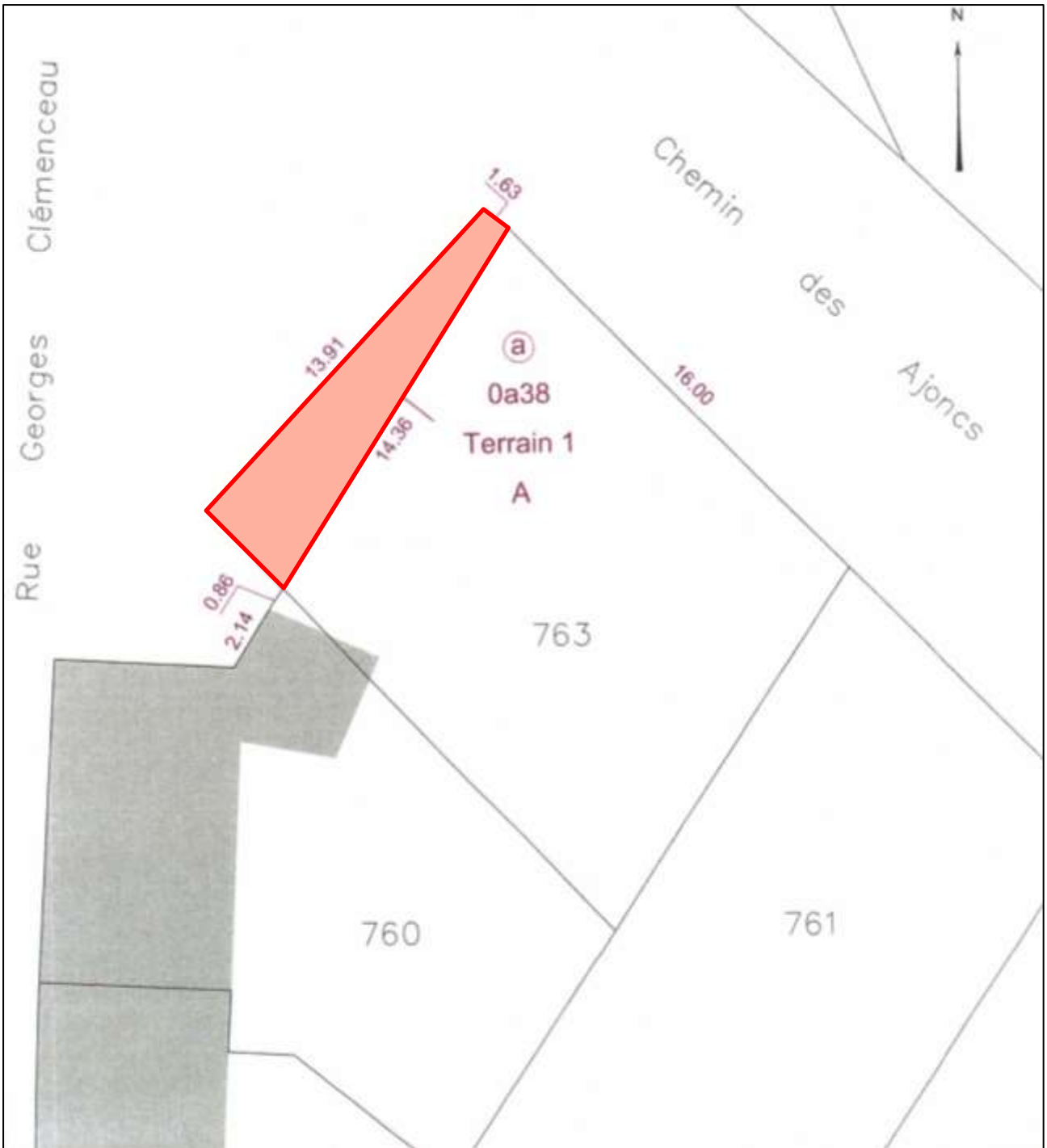
Ce terrain est actuellement inutilisé et n'a aucune utilité.

Le Conseil Municipal a donc décidé de faire procéder à une enquête de déclassement pour pouvoir ensuite rétrocéder cette parcelle à la SCI HERIHOME

PLAN DE SITUATION



PLAN MASSE





PIÈCES ADMINISTRATIVES



Envoyé en préfecture le 18/10/2023
 Reçu en préfecture le 19/10/2023
 Publié le : *S'LO*
 ID : 085-200057701-20231017-D2023_10_09-DE

Délibération n° 2023-10-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY DU 17 OCTOBRE 2023

OBJET : Vente d'un terrain situé à l'angle de la rue Georges Clemenceau et du chemin des Ajoncs

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept octobre le Conseil Municipal dûment convoqué le onze octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni à vingt heures en session ordinaire salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bellevigny sous la présidence de Monsieur Philippe BRIAUD, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 33

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
BRIAUD Philippe	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
PLISSON Régis	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
VILMUS Marie-Dominique	X			
SIMON Patrick	X			
PLISSONNEAU Sophie	X			
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
FLEURY Félix	X			
ROTUREAU Jacky	X			
PAVAGEAU Didier	X			
MALGARINI Gwenaëlle	X			
MARTIN Jacky	X			
TENET Christiane	X			
COCAULT Gaëlle	X			
MIMEAU Nicolas	X			
CHOUTEAU Annie	X			
GOBIN Sonia	X			
GOUAS Corinne	X			
BONNET Sébastien	X			
BROSSEAU Lydie	X			
BARRAUD Raynald	X			
GIRARDEAU Jérôme	X			
MOUSSELEKY Denis	X			
DUBOIS Florent	X			
VRIGNAUD Nadège			X	
CACHO SANCHEZ Jorge	X			
VILLETTE Anne-Sophie			X	
BATY Annabelle		X		GIRARDEAU Jérôme
ROUBY Guillaume		X		MOUSSELEKY Denis
DORGE Anne			X	
LEGOTH Mylène		X		

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Patrick SIMON et Florent DUBOIS
 Assistés de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

Membres élus	33
Présents	27
Pouvoirs	2
Quorum	17

Objet : Vente d'un terrain situé à l'angle de la rue Georges Clemenceau et le chemin des Ajoncs

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 085-200057701-20231017-D2023_10_09-DE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SCI HERIHOME, propriétaire riverain de la parcelle 019 AB 764 (à l'angle de la rue Georges Clémenceau et le chemin des Ajoncs), souhaite acquérir celle-ci pour agrandir la parcelle 019 AB 763.

La parcelle 019 AB 764 est un délaissé d'espace vert de 38 m² et un accord est intervenu sur la base de la valeur estimée par le service du domaine au prix de 165 Euros net acheteur (frais de géomètre à la charge de la commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte ce projet
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus,
Pour copie conforme au Registre en Mairie

Le Maire,

Signé électroniquement par : Philippe
Briaud
Date de signature : 19/10/2023
Qualité : Maire de Bellevigny

Philippe BRIAUD



Certifié exécutoire par la première adjointe compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de la publication en date du 18 octobre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY
 DU 26 MARS 2024**

Délibération n° 2024-03-17

OBJET : Déclassement d'un terrain à l'angle de la rue Georges Clemenceau et du chemin des Ajoncs en vue de sa vente à la SCI HERIHOME (consorts HÉRITEAU)

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre mars le Conseil Municipal dûment convoqué le quatorze mars, s'est réuni à vingt heures en session ordinaire salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bellevigny sous la présidence de Monsieur Philippe BRIAUD, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 33

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
BRIAUD Philippe	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
PLISSON Régis	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
VILMUS Marie-Dominique	X			
SIMON Patrick	X			
PLISSONNEAU Sophie	X			
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
FLEURY Félix	X			
ROTUREAU Jacky		X		BRIAUD Philippe
PAVAGEAU Didier		X		
MALGARINI Gwenaëlle	X			
MARTIN Jacky	X			
TENET Christiane		X		CHOUTEAU Annie
COCAULT Gaëlle	X			
MIMEAU Nicolas	X			

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CHOUTEAU Annie	X			
GOBIN Sonia	X			
GOUAS Corinne	X			
BONNET Sébastien	X			
BROSSEAU Lydie	X			
BARRAUD Raynald	X			
GIRARDEAU Jérôme		X		GOUAS Corinne
MOUSSELEKY Denis	X			
DUBOIS Florent	X			
VRIGNAUD Nadège	X			
CACHO SANCHEZ Jorge		X		BARRAUD Raynald
VILLETTE Anne-Sophie			X	
BATY Annabelle	X			
ROUBY Guillaume	X			
DORGE Anne		X		
LEGOTH Mylène		X		

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Gaëlle COCAULT et Nicolas MIMEAU
 Assistés de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

Membres élus	33
Présents	25
Pouvoirs	4
Quorum	17

Objet : Déclassement d'un terrain à l'angle de la rue Georges Clemenceau et du chemin des Ajoncs en vue de sa vente à la SCI HERIHOME (consorts HÉRITEAU)

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 085-200057701-20240326-D2024_03_17-DE

S'LO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2023-10-09 du 17 octobre 2023 acceptant la rétrocession d'une parcelle située en domaine public à l'angle de la rue Georges Clemenceau et du chemin des Ajoncs au profit de la SCI HERIHOME (consorts HÉRITEAU), propriétaire riverain de la parcelle 019 AB 764 dans le but d'agrandir cette parcelle.

Préalablement à la vente, il convient de procéder à une enquête de déclassement du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de lancer cette enquête publique.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus,

Pour copie conforme au Registre en Mairie

Le Maire,

Signé électroniquement par : Philippe
Briaud
Date de signature : 27/03/2024
Qualité : Maire de Bellevigny



Philippe BRIAUD

ARRETE n° 2024/084

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

OBJET : Enquête publique portant sur le projet déclassement d'un bien du domaine public de la Commune situé chemin des Ajoncs en vue de sa vente et désignation d'un commissaire-enquêteur

Le Maire de la Commune de BELLEVIGNY ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête préalable à l'aliénation de délaissés communaux) ;

Vu la délibération n° 2023-10-09 en date du 17 octobre 2023 portant sur la vente d'un terrain chemin des Ajoncs ;

Vu la délibération n° 2024-03-17 en date du 26 mars 2024 engageant la procédure la procédure de déclassement et d'aliénation d'un bien situé chemin des Ajoncs ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Une enquête publique relative au déclassement d'un bien du domaine public de la commune situé chemin des Ajoncs en vue de sa vente est organisée.

ARTICLE 2 : M. Jean-Jacques FERRÉ, attaché Principal d'Administration en retraite, est désigné comme Commissaire-Enquêteur.

ARTICLE 3 : La dite enquête aura lieu du 10 juin 2024 à partir de 9 heures au 24 juin 2024 à 17 heures à la Mairie de BELLEVIGNY – 1 square Jeanne de Belleville.

ARTICLE 4 : Les pièces du dossiers ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en Mairie de BELLEVIGNY, 1 square Jeanne de Belleville, pendant toute la durée de l'enquête du 10 juin 2024 à partir de 9 heures au 24 juin 2024 à 17 heures, aux jours d'ouverture de la Mairie : du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Le public pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur par courrier à : Mairie de BELLEVIGNY – 1 square Jeanne de Belleville – 85170 BELLEVIGNY ou par mail à mairie@bellevigny.fr, qui les annexera au registre. Le dossier sera également mise en ligne sur le site de la Commune de BELLEVIGNY : www.bellevigny.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

ARTICLE 5 : Le 10 juin 2024 de 9 heures à 12 heures et le 24 juin 2024 de 14 heures à 17 heures, Monsieur le Commissaire-Enquêteur recevra en personne, en Mairie de BELLEVIGNY, les observations du public.

ARTICLE 6 : Un avis au public ainsi que le présent arrêté faisant connaître l'ouverture de l'enquête seront publiés par voie d'affichage et sur le site Internet de la Commune de BELLEVIGNY : www.bellevigny.fr 15 jours au moins avant l'ouverture de celle-ci et pendant toute sa durée.

ARTICLE 7 : À l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur, qui dans un délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de BELLEVIGNY avec ses conclusions motivées.

ARTICLE 8 : En application des articles L.2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT la présente décision étant dispensée de transmission au contrôle de légalité, sera rendue exécutoire à la date de sa publication.

ARTICLE 9 : Le Directeur Général des Services et le Commissaire-Enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Bellevigny, le 29 mai 2024

Le Maire
Philippe BRIAUD

The signature of Philippe Briaud is written in blue ink over the printed name. To the right of the signature is the official seal of the Municipality of Bellevigny, Vendée, which features a central emblem surrounded by the text 'MAIRIE DE BELLEVIGNY' and '(Vendée)'. The seal is partially overlaid by the signature.

COMMUNE DE BELLEVIGNY

(DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE)

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE DÉCLASSEMENT D'UN BIEN DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE SITUÉ CHEMIN DES AJONCS

Par arrêté municipal n° 2024/084 en date du 29 mai 2024, la Maire de la Commune de BELLEVIGNY a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le déclassement d'un bien du domaine public chemin des Ajoncs de la Commune en vue de sa vente.

M. Jean-Jacques FERRÉ, a été désigné comme Commissaire-Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de BELLEVIGNY du 10 juin 2024 à 9 heures au 24 juin 2024 à 17 heures pendant les horaires d'ouverture de la Mairie : du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H.

Le Commissaire-Enquêteur recevra le public à la Mairie de BELLEVIGNY – 1 square Jeanne de Belleville le 10 juin 2024 de 9 heures à 12 heures et le 24 juin 2024 de 14 heures à 17 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en Mairie ou par courrier à transmettre à Monsieur le Commissaire-Enquêteur à l'adresse de la Mairie de BELLEVIGNY – 1 square Jeanne de Belleville – 85170 BELLEVIGNY ou par mail à : mairie@bellevigny.fr.

À Bellevigny, le 29 mai 2024

Le Maire,
Philippe BRIAUD



ARRÊTE n° 2024/084

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET : Enquête publique portant sur le projet déclassement d'un bien du domaine public de la Commune situé chemin des Ajoncs en vue de sa vente et désignation d'un commissaire-enquêteur

Le Maire de la Commune de BELLEVIGNY :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret n° 75-921 du 10 octobre 1975 fixant les modalités de l'enquête préalable à l'aliénation de terrains communaux ;
- Vu la délibération n° 2023-10-09 en date du 17 octobre 2023 portant sur la vente d'un terrain chemin des Ajoncs ;
- Vu la délibération n° 2024-03-17 en date du 25 mars 2024 engageant la procédure de déclassement et d'aliénation d'un bien situé chemin des Ajoncs ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Une enquête publique relative au déclassement d'un bien du domaine public de la commune situé chemin des Ajoncs en vue de sa vente est organisée.

ARTICLE 2 : M. Jean-Jacques FERRÉ, attaché Principal d'Administration en retraite, est désigné comme Commissaire-Enquêteur.

ARTICLE 3 : La dite enquête aura lieu du 10 juin 2024 à partir de 9 heures au 24 juin 2024 à 17 heures à la Mairie de BELLEVIGNY – 1 square Jeanne de Belleville.

ARTICLE 4 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en Mairie de BELLEVIGNY, 1 square Jeanne de Belleville, pendant toute la durée de l'enquête du 10 juin 2024 à partir de 9 heures au 24 juin 2024 à 17 heures, aux jours d'ouverture de la Mairie : du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Le public pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur par courrier à : Mairie de BELLEVIGNY – 1 square Jeanne de Belleville – 85170 BELLEVIGNY ou par mail à mairie@bellevigny.fr, qui les annexera au registre. Le dossier sera également mis en ligne sur le site de la Commune de BELLEVIGNY : www.bellevigny.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

ARTICLE 5 : Le 10 juin 2024 de 9 heures à 12 heures et le 24 juin 2024 de 14 heures à 17 heures, Monsieur le Commissaire-Enquêteur recevra en personne, en Mairie de BELLEVIGNY, les observations du public.

ARTICLE 6 : Un avis au public ainsi que le présent arrêté faisant connaître l'ouverture de l'enquête seront publiés par voie d'affichage et sur le site internet de la Commune de BELLEVIGNY : www.bellevigny.fr 15 jours au moins avant l'ouverture de celle-ci et pendant toute sa durée.

ARTICLE 7 : À l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur, qui dans un délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de BELLEVIGNY avec ses conclusions motivées.

ARTICLE 8 : En application des articles L.2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT la présente décision étant dispensée de transmission au contrôle de légalité, sera rendue exécutoire à la date de sa publication.

ARTICLE 9 : Le Directeur Général des Services et le Commissaire-Enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Bellevigny, le 29 mai 2024

Le Maire

Philippe BRIAUD





Le 29 mai 2024

M. Fabien LOISEAU
Et Mme Marjorie GEORGET
5 rue de l'Océan
85170 BELLEVIGNY

N/REF.: 2024/121 – TP/GA

OBJET : Enquête publique

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'un déclassement d'un délaissé communal chemin des Ajoncs en vue de sa rétrocession à un riverain, nous devons procéder à une enquête publique.

Je vous informe que celle-ci aura lieu du 10 juin – 9 heures au 24 juin 2024 – 17 heures.

Le dossier d'enquête sera consultable en Mairie de BELLEVIGNY à partir du 10 juin 2024 aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures) ou sur le site internet de la Commune : www.bellevigny.fr

M. Jean-Jacques FERRÉ, Commissaire-Enquêteur, assurera une permanence le 10 juin 2024 de 9 heures à 12 heures et le 24 juin 2024 de 14 heures à 17 heures en Mairie de BELLEVIGNY, 1 square Jeanne de Belleville.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Philippe BRIAUD



LISTE DES PROPRIÉTAIRES AVISÉS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PAR COURRIER

→ Parcelle 019 AB 790

M. Fabien LOISEAU & Mme Marjorie GEORGET

5 rue de l'Océan
85170 BELLEVIGNY

